

CHAPITRE IX.

DES ACTIONS SUR LETTRES DE CHANGE.

	Nos.
Avant l'échéance,.....	173
Après l'échéance,	174
Solidarité de l'action du porteur,.....	175
Contrainte par corps,.....	176
Tribunal compétent et juridiction commerciale,.....	177
Devant quelles cours les parties doivent-elles comparaître ?... 178-181	
Abréviation des noms de baptême des défendeurs,.....	82
Forme de l'action,.....	183
De la preuve,	184
Dommages, intérêts et frais que le porteur peut réclamer,	185

CHAPITRE X.

DE L'EXTINCTION DES OBLIGATIONS RÉSULTANT DES LETTRES DE CHANGE.

Paiement réel,	187-189
Novation,	190-191
Remise volontaire,.....	192
Compensation,	193-194
Confusion,.....	195
Prescription,.....	196-205

CHAPITRE XI.

DES LETTRES DE CHANGE ÉTRANGÈRES.

Ce que l'on entend par lettres étrangères ?	207
Sont-elles distinctes des lettres domestiques ?.....	208
Dommages sur lettres tirées en Bas-Canada sur l'étranger et négociée en Bas-Canada,.....	209-210
La lettre doit être protestée faute de paiement, pour être sujette aux dommages,	211
Le protêt faute d'acceptation ne suffirait pas,.....	212
La lettre doit encore être notifiée faute de paiement,.....	213
Suivant quelle loi cet avis doit-il être donné ?	214-215
Taux des dommages,.....	216
L'acte 3, Guil. IV, chap. 14, s'applique-t-il encore au Haut-Canada, .	217
Intérêt, frais de protêt, de port, etc., et taux du change.....	218-219
Retraite et rechange : s'ils ont lieu en Bas-Canada,.....	220-221